Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 064-216400655-20240325-2024_2-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA

Séance 25 mars 2024 à 19h00 / 2024ko martxoaren 25eko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
19 mars 2024 /	27	17
2024ko martxoaren 19a		

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)

Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Anita LACARRA (ri)

Pierre LAVIGNE (k) à Gorka TABERNA (ri)

Jérémy SAVATIER (ek) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents/ Hor ez izenak: Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle

ARREGUI, Laetitia LAC, Xalbat GARAT

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-2 Approbation du Compte de Gestion 2023 : Budget Principal de la Commune/2023ko Ekitaldiko Kudeaketaren bilanaren onarpena : Herriaren Orokor Buxeta

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

DECLARE qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par 15 voix pour et 6 abstentions (Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Didier ISASA, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Pierre LAVIGNE)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaïneko egun, hilabete eta urtean. Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

